

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six septembre, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	67	EGLISE	Choix de l'entreprise pour le marché de restauration de la charpente et couverture de l'Eglise lot n°2	

L'an deux mille seize, le vingt-six septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 20 Septembre 2016.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc RABOISSON, ROHOF Marie-Catherine, BUYTAERT Sophie, POUGET Marie-Pierre, COMBESCOT Aurélie, Florentine POUCHIN, Hélène DENOST, Alain BATAK, Cédric MEYROU

Absents excusés : Franck POURTAL, Josette LAGORCE, Sophie BUYTAERT, Sébastien BAGGIO arrivé à 20 h 50

Absent non excusé : Francis CARNET GUILLOT,

Procurations : Franck POURTAL à Aurélie COMBESCOT
Josette LAGORCE à Jean-Thierry LANSADE

Secrétaire de séance : Jean-Luc FAVRETTO

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

- Choix de l'entreprise pour le marché de restauration de la charpente et couverture de l'Eglise lot n°2

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

MARCHE TRAVAUX RESTAURATION COUVERTURE ET CHARPENTE DE L'EGLISE. CHOIX DE L'ENTREPRISE DU LOT N°2 CHARPENTE

Suite à l'analyse des offres pour le lot n°2 du marché restauration de la charpente de l'Eglise par le cabinet d'architecture, la commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour pour délibérer sur le choix de l'entreprise.

Trois entreprises ont soumissionné :

-PAP Charpente bois à St MEDARD D'EXCIDEUIL : 36 466,07 €

-SARL TMH à VILLENAVE D'ORNON : 37 800,96 €

-SARL MCCC à FLEAC : 70 584,05 €

La Commission d'appel d'offres propose donc de retenir conformément à la proposition de l'architecte l'entreprise PAP CHARPENTE BOIS pour un montant de 36 466,07 €

Délibération

Le Maire expose que dans le cadre de la réalisation des travaux de charpente et couverture de l'Eglise, il a été envoyé, selon la procédure prévue au Code des Marchés Publics, un avis d'appel public à la concurrence, le 23 Août 2016.

La date limite de réception des offres a été fixée au 09 septembre 2016 avant 17 heures.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture par la Commission d'Appel d'Offres le 13 septembre 2016, puis d'une analyse des offres par le Cabinet la Gare Architecte, chargé de la mission de maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Au regard de l'analyse faite par la commission d'appels d'offres, le Maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

-Lot n°2 : Charpente : PAP CHARPENTE BOIS pour un montant de 36 466,07 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres pour le lot n°2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix Pour- 0 abstention- 0 Contre

-attribue le lot n°2 à : PAP CHARPENTE BOIS pour un montant de 36 466.07 €

-autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

-dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2016 de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

Arrivée de M. BAGGIO Sébastien à 20 h 50

AFFAIRE KOHLER :

Monsieur BAGGIO rappelle au conseil les éléments du dossier relatif à l'acquisition des parcelles appartenant à M. COMBES et à M. BEAUVILLE afin de procéder par la suite à la régularisation du chemin traversant la propriété de M. KOHLER. Dans ce but, il convient de faire procéder à un acte de notoriété acquisitive.

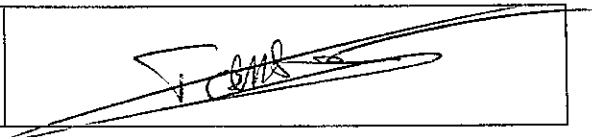
Le Maire demande aux conseillers de réfléchir à cette proposition qui fera l'objet d'une délibération au prochain conseil..

La séance est levée à 21h 15


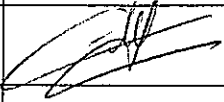


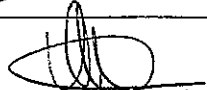

La prochaine réunion aura lieu le 13 octobre à 20 h 30

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE



Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	
Josette LAGORCE	Absente	Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL	Absent	Sophie BUYTAERT	Absente
Alain BATAc		Sébastien BAGGIO	
Hélène DENOST		Cédric MEYROU	
Marie-Pierre POUGET		Aurélié COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	Absent

